

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 27.04.2018

LA REFORME DES PC A LA CSSS-E

La Commission désamorce l'attaque outrancière contre les PC
À l'ouverture de la procédure d'élimination des divergences, la CSSS-E suit la ligne du Conseil national sur les points centraux relatifs aux prestations complémentaires (PC). Voilà une urgence primordiale: la réforme menace sinon de ne devenir qu'une mesure d'économie qui mettrait en péril la situation financière de beaucoup de personnes handicapées. Inclusion Handicap est soulagée que la Commission veuille enrayer les pires projets de démantèlement du Conseil national.

Les PC assurent la survie de nombreuses personnes handicapées. Presque la moitié des bénéficiaires de l'AI en dépendent, car les rentes seules ne peuvent pas assurer leur existence. Il est d'autant plus important que la réforme des PC ne contienne pas de réduction des prestations.

Le Conseil national avait décidé des réductions irresponsables et intolérables C'est pourquoi Inclusion Handicap est soulagé que la CSSS-E s'y soit opposée dès l'ouverture de la procédure d'élimination des divergences.

La hausse des loyers comme risque de paupérisation

L'ajustement des contributions de loyer aux prix réels est une des exigences centrales d'Inclusion Handicap. Celles-ci n'ont pas été adaptées depuis 2001 malgré une hausse des loyers de 20 pour cent. De nombreux bénéficiaires des PC ont été forcés d'économiser sur d'autres sommes, destinées à couvrir leurs besoins vitaux, pour financer leur loyer. Heureusement, la CSSS-E tient à un ajustement raisonnable. Le Conseil national avait encore décidé d'autres réformes qui auraient pu entraîner les bénéficiaires des PC dans la pauvreté. Aujourd'hui, une personne seule qui habite en ville de Zurich reçoit un maximum de 1'100.- francs pour son loyer. Grâce à l'actuelle proposition de la Commission, ce montant pourra être augmenté à 1'370.- francs. La proposition du Conseil national aurait permis la baisse de ce montant à 1'080.-, une honte au vu des conditions réelles. Dans ce contexte, il est à noter que celui ou celle qui à un loyer plus bas ne recevra pas le montant maximal, mais l'équivalent du loyer effectif.

La Commission désamorce d'autres attaques contre la situation financière des bénéficiaires des PC: les contributions pour les enfants ne devraient pas être réduites. Par ailleurs, en ce qui concerne les caisses-maladies, c'est le montant maximal des primes moyennes par canton qui sera pris en compte.

Lors de la procédure parlementaire en cours, Inclusion Handicap continuera à lutter pour une réforme des PC socialement acceptable qui ne mette pas en danger l'existence financière des personnes handicapées.

Renseignements

Marc Moser, Responsable Communication
marc.moser@inclusion-handicap.ch / 076 428 96 94

Inclusion Handicap est le porte-parole de près de 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faitière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 25 associations et organisations d'aide aux handicapés suisses et des régions linguistiques, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en collaboration avec les **25 organisations membres**.